



Une ambition nouvelle  
au service de la vie associative :  
pour une société  
de l'engagement



[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)  
créer, gérer et développer son association

# Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement

## Introduction

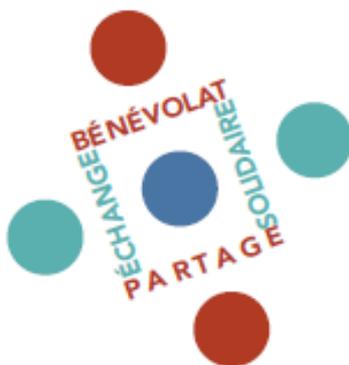
En juin dernier, le Mouvement Associatif a remis au Premier ministre un rapport portant 59 propositions « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement ».

Dans le prolongement de celui-ci, Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a présenté ce jeudi 29 novembre 2018, des mesures pour répondre concrètement aux défis et attentes exprimées par les acteurs du monde associatif.

Convaincu de la **contribution majeure des associations au projet du Gouvernement pour une société plus inclusive et solidaire**, le Ministre a réaffirmé sa volonté développer une politique ambitieuse pour la vie associative.

*« Nos associations sont un trésor : sans elles, notre République n'aurait pas tout à fait le même visage. En portant les valeurs d'entraide, de solidarité et de fraternité, elles permettent une économie plus humaine, une société plus solidaire et sont une école de la citoyenneté et de la démocratie pour de nombreux jeunes. Un quart des Français sont engagés au sein de près de 1,5 million de structures, et leur nombre ne cessent de croître chaque année. Nous devons accompagner ces structures dans la transformation de leur modèle économique pour mieux les aider à réaliser leurs missions et à construire une société de l'engagement »* rappelle Gabriel ATTAL.

Cette feuille de route vise à la fois à **sceller un pacte de confiance** fort entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises, mais aussi à **initier une réflexion de fond** sur la philanthropie à la française dans une société où l'engagement doit être l'affaire de tous.



# Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement

**Une feuille de route, co-construite avec les partenaires associatifs,  
qui repose sur trois piliers**



1. Un appui structurel et un accompagnement renforcé des associations ;
2. Le développement de l'engagement individuel et collectif tout au long de la vie ;
3. Faire du développement associatif, l'affaire de tous.

## **Une feuille de route complémentaire avec les actions déjà engagées par le Gouvernement**

- Accroissement en 2018 et 2019 des crédits consacrés au service civique (+ 63 M€ en 2018 et + 49 M€ en 2019).
- Soutien aux associations employeuses par :
  - la réduction des cotisations patronales, qui permettra aux associations d'économiser 1,4 milliard d'euros, chaque année, dès 2019 ;
  - le maintien du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires en 2018 et en 2019, soit une économie annuelle de 500 millions d'euros pour les structures de plus de dix salariés.
- Soutien aux petites associations, via l'affectation de 25 millions d'euros au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

## Une feuille de route qui initie une réflexion de fond au travers de plusieurs travaux

- Lancement d'un groupe de travail sur la rénovation de la fiscalité des associations et des règles comptables (DJEPVA, DGFIP, DLF, Mouvement Associatif,...) ;
- Lancement d'une mission parlementaire sur le développement d'une culture française de la philanthropie ;
- Lancement d'une consultation pour construire de nouvelles incitations de travail entre le monde associatif, les entreprises et les pouvoirs publics. Des propositions seront annoncées en 2019 ;
- Lancement d'une mission parlementaire sur l'accompagnement territorial des associations ;
- Lancement d'une dynamique européenne en 2019 autour des Ministres européens ayant un périmètre ministériel équivalent à la vie associative et à l'engagement.



## Une feuille de route qui dessine des actions dans le temps

Les mesures seront mises en œuvre progressivement dès janvier 2019.

Au printemps 2019, un événement sera dédié à la question de la philanthropie à la française.

# Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement

## Un appui structurel et un accompagnement renforcé des associations

### Mesure 1 : Promouvoir les groupements d'employeurs

- **Mise en œuvre** : lancement d'appels à projets territoriaux. Les lauréats recevront un soutien financier abondant leur fond associatif et un poste du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation (FONJEP) pour structurer et professionnaliser le fonctionnement du groupement d'employeurs créé. L'objectif, à terme, serait la constitution d'un groupement par zone d'emploi, soit environ 200 groupements d'employeurs d'ici 2 ans.

### Mesure 2 : Augmenter les moyens alloués à la formation des bénévoles pour accompagner les transitions, en récupérant notamment les sommes des comptes bancaires inactifs des associations

- **Détails** : instruire la possibilité d'affecter au fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) les sommes des comptes bancaires inactifs des associations. Un article de loi est inscrit dans la proposition relative à l'amélioration de la trésorerie des associations, présentée à l'Assemblée nationale le 29 novembre. Il s'agit de faire bénéficier le milieu associatif des sommes en déshérence en provenance des associations et d'augmenter ainsi le budget du FDVA, afin de développer des formations spécifiques à l'accompagnement des transitions de modèles associatifs.

### **Mesure 3 : Soutenir l'emploi associatif en réorientant les postes Fonjep**

- **Détails** : augmenter de 4 000 unités (1 000 / an) les postes Fonjep sur les quatre prochaines années et recentrer le Fonjep sur sa mission originelle : être un point d'appui des associations pour se développer et se consolider.

### **Mesure 4 : Lancer une étude d'évaluation et de cartographie des dispositifs locaux de soutien à la vie associative et de l'ESS**

- **Détails** : lancer une évaluation territoriale de ces dispositifs afin de rendre plus lisible et plus efficient pour les acteurs associatifs le maillage territorial de ces points d'information. Le Pacte ESS prévoit une réforme du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et le développement des points d'appui dans les QPV est d'ores et déjà prévu.

### **Mesure 5 : Simplifier la vie des associations en poursuivant le développement du « compte-asso » et y adosser un bouquet de services numériques**

- **Détails** : simplifier les démarches des gestionnaires des associations et aménager le dispositif des représentants d'intérêt pour les associations.

### **Mesure 6 : Déployer plus largement le dispositif « Impact Emploi »**

- **Détails** : déporter les formalités administratives des employeurs associatifs sur des spécialistes encadrés par le réseau des Urssaf, en portant la limite du nombre d'emplois gérés dans ce cadre à moins de 20 salariés (au lieu de moins de 10 actuellement).

### **Mesure 7 : Stabiliser la gestion des associations**

- **Détails** : pour favoriser l'augmentation des fonds propres des associations, la conservation d'un excédent sur les financements publics non consommés, constaté à l'issue de l'action, sera facilitée dès lors que l'excédent est qualifié de « raisonnable ». Un article de loi est inscrit dans la proposition relative à l'amélioration de la trésorerie des associations, présentée à l'Assemblée nationale le 29 novembre.

# Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement

## Le développement de l'engagement individuel et collectif tout au long de la vie

### **Mesure 8 : Mieux reconnaître l'engagement tout au long de la vie**

- **Détails** : une certification existe : le CFGA (certificat de formation à la gestion associative), il s'agit de rendre accessible à tous, gratuitement, l'obtention de modules de ce certificat. Cela permettra de reconnaître des compétences (communication, événementiel, gestion, etc.), que ceux qui s'engagent pourront valoriser.

### **Mesure 9 : Ouvrir le Compte Engagement Citoyen à l'ensemble des responsables bénévoles**

- **Détails** : étendre le bénéfice du CEC à l'ensemble des bénévoles assumant des responsabilités d'encadrement (de bénévoles ou de non-bénévoles) et prenant une part active à la vie de leur association.

### **Mesure 10: Promouvoir les congés d'engagement et développer le mécénat de compétences**

- **Détails** : rendre plus visible et compréhensible le droit, pour tout salarié, à des congés facilitant l'engagement associatif. Les entreprises non seulement autorisant ces congés d'engagement, mais aussi prêtes à les rémunérer (mécénat de compétences), pourraient être valorisées par une labellisation «entreprise engagée».
- Il est aussi envisagé de faciliter le mécénat de compétences pour les agents publics.

# Faire du développement associatif, l'affaire de tous

## Mesure 11 : Observer et évaluer l'impact des actions menées par les associations

- **Détails** : développer au sein de l'INJEP, en lien avec l'INSEE et le monde académique, des projets d'études et de recherche sur la vie associative. Mener une expérimentation pour doter les têtes de réseau nationales de capacités internes de haut niveau en matière de recherche (docteurs et post-docs).

## Mesure 12 : Nouer des relations de confiance entre les Associations et l'État

- **Détails** : chaque ministère signera une charte d'engagements réciproques qui seront déclinés sur les territoires.

## Mesure 13: Favoriser les dons des TPE et PME

- **Détails** : instituer une limite des versements éligibles à la réduction d'impôt en valeur absolue s'élevant à 10 000 euros, contre à 5 % du chiffre d'affaires aujourd'hui. Un article de loi a été adopté dans le projet de loi de finances pour 2019 par l'Assemblée nationale le 20 novembre puis par le Sénat début décembre.

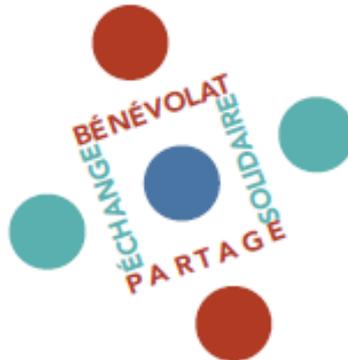
## Mesure 14 : Valoriser l'engagement des entreprises vis-à-vis des associations

- **Détails** : un travail sera engagé, dès 2019, pour déterminer les nouvelles modalités de valorisation du mécénat financier et de compétences en sortant d'une logique purement fiscale. Entreprises et associations peuvent s'apporter des connaissances et des compétences mutuellement. Une liste des entreprises les plus engagées pourrait être établie selon des critères à définir communément entre le secteur associatif et les représentants des entreprises. Une valorisation de la participation des entreprises au développement du secteur associatif pourrait être intégrée au processus de validation de normes, etc. Cette valorisation de l'engagement des entreprises pourrait aussi être le cas pour les entreprises et administrations publiques. Il sera envisagé de développer le mécénat de compétences au sein des fonctions publiques au bénéfice du secteur associatif, pour renforcer notamment les liens naturels entre les pouvoirs publics et les acteurs des territoires.

# Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement

## Mesure 15 : Développer une culture française de la philanthropie

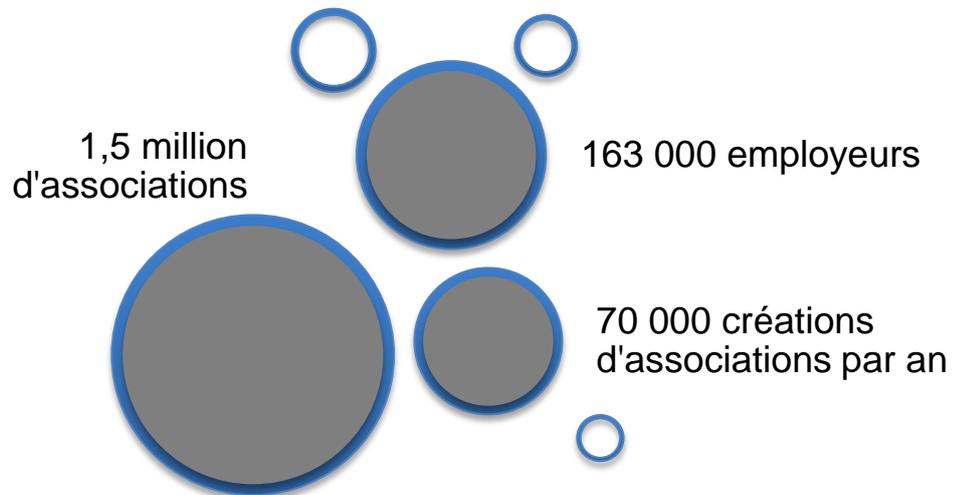
- **Détails** : permettre à celui qui veut donner à une institution philanthropique de le faire. Une liste limitative des institutions philanthropiques propres à justifier une telle dérogation pourrait être dressée par décret pris par le garde des Sceaux en Conseil d'État, révisée tous les cinq ans. Il est proposé de lancer une mission parlementaire en 2019 afin d'étudier l'ensemble des modalités de mise en œuvre. Au printemps 2019, un événement sera dédié à la question de la philanthropie à la française autour d'une diversité d'acteurs : individus engagés, entreprises, associations, fondations, élus,...



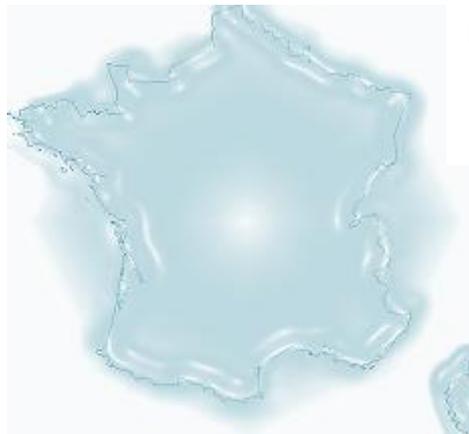
**Des mesures cohérentes avec la proposition de loi relative à l'amélioration de la trésorerie des associations**, déposée par la députée Sarah EL HAIRY (Modem) et examinée le 29 novembre à l'Assemblée nationale, proposant notamment :

- Des prêts à taux zéro entre associations d'un même groupement d'employeur ou d'une même fédération ;
- L'alimentation du développement de la vie associative par le biais des fonds en déshérence des comptes bancaires inactifs ;
- La préservation d'un excédent raisonnable dans l'attribution des subventions.

## Les chiffres clés



Un salarié sur 10 dans une association, soit 10% de l'emploi privé



Un budget cumulé de 110 Mds d'euros, soit près de 5% du PIB

39 Mds d'euros de salaires distribués chaque année

